

*Les membres du conseil d'administration du Giram ont décidé, le 4 décembre 2002, d'attribuer à partir de 2003 des prix de mérite ou de démerite pour des interventions, projets ou réalisations concernant l'architecture, le patrimoine, l'environnement et l'aménagement du territoire. Ces prix, apparentés aux prix Orange et Citron décernés par l'organisme patrimonial Sauvons Montréal, portent le nom de prix Corniche et Cornichon.*

*Ils sont attribués annuellement pour souligner, positivement ou négativement, toutes réalisations, projets, décisions qui concernent le territoire lévisien ou sa périphérie. Ils visent à accroître la sensibilisation de la population et des intervenants dans l'espace à se soucier davantage des considérations esthétiques, patrimoniales et de l'environnement naturel et humain avoisinant.*

*Les prix Corniche d'or*

*Les prix Trois Corniches d'or viennent souligner les contributions positives et exemplaires dans chacune des trois catégories du concours soit;*

*L'environnement (protection, conservation, aménagement, valorisation du paysage, etc.)*

*Le patrimoine bâti (restauration, recyclage, sauvetage, etc.)*

*les nouvelles constructions (municipalités, institutions, entreprises, etc.)*

*Les prix Cornichon*

*Deux prix Cornichon sont décernés pour identifier des réalisations ou des projets inappropriés, inesthétiques ou peu respectueux de l'environnement naturel ou culturel en :*

*Environnement (atteinte au milieu naturel, mauvais aménagement, etc.)*

*Architecture (démolition ou abandon de bâtiments patrimoniaux, altérations majeures au patrimoine culturel, mauvaise insertion ou mauvaise intégration au voisinage, horreurs architecturales, etc.)*

*Le jury*

*Le jury composé de professionnels de l'éducation supérieure s'est réuni le 31 mai pour étudier les différentes propositions venues du grand public, de l'Assemblée générale annuelle du GIRAM et du Conseil d'administration de l'organisme. Les lauréats des prix Corniche reçoivent un parchemin officiel réalisé à partir d'une aquarelle du peintre Jean-Claude Legaré illustrant la corniche du chœur de l'ancienne chapelle du Collège de Lévis devenue la Bibliothèque Pierre-Georges-Roy. Les prix Cornichon2004 se voient remettre une création en pâte d'amende de ce légume modelé par Jacques Tailleur, maître pâtissier aux Délices de Picardie, un résident de Lévis.*

## *Les Prix Corniche 2004*

*Après délibération, le jury accorde une Corniche d'or en patrimoine à la Corporation de la Maison Louis-Honoré-Fréchette pour son animation culturelle exceptionnelle dans un monument historique national sis sur la rue Saint-Laurent, en bordure du fleuve et propriété privée. Avec beaucoup d'imagination et sans compter ses énergies et son temps, ce groupe de bénévoles organise des activités musicales de qualité, maintenant bien vivant un site historique majeur de la région de Québec et de la rive-sud en attente d'un avenir public prometteur.*

*Une seconde Corniche d'or est attribuée cette fois à la création de deux haltes dans deux parcs routiers aménagés sur notre territoire par le ministère des Transports du gouvernement du Québec, soit une première à Saint-Michel de Bellechasse, et une seconde à Saint-Nicolas, sur l'autoroute Jean-Lesage. Le jury reconnaît l'originalité et l'inventivité des ces deux œuvres qui se distancient des styles traditionnels auxquels ces constructions nous avaient habitués pour donner dans des formes nouvelles audacieuses, bien inscrites dans les élans de l'architecture contemporaine, combinant avec talent et sensibilité matériaux, lumière, espace et volumétrie, dans le souffle de l'art et de l'esthétique internationale actuels. Des Corniches d'or sont donc remises au ministère des Transports du Québec et aux architectes qui ont signé ces oeuvres, messieurs Gilles Lafrance de la firme Lafrance et Mailhot de Lévis, Gaston Fortier de Sainte-Claire et Onil Poulin de Québec.*

*La Corniche d'or en environnement vient souligner ex-æquo deux actions publiques exceptionnelles. La première salue la contribution remarquable de la pétrolière Ultramar-Raffinerie Jean-Gaulin pour l'acquisition d'un vaste espace vert au sud-est de l'entreprise appelé à devenir un des grands parcs publics municipaux de Lévis. Le boisé de l'Auberivière (Davida) apparaît déjà comme une sorte de réserve écologique émouvante par ses sentiers, ses paysages et ses espèces végétales. Ce site pourra toujours, par comparaison,, donner la mesure de l'état de santé environnemental de la raffinerie tout près, même au niveau du bruit.*

*Le jury veut également souligner les efforts inouïs et la résistance déployée par un groupe de citoyens propriétaires de patrimoines sur un site contaminé, jadis utilisé par la pétrolière Impériale, des terrains que chacun avait acquis dans la perspective de bâtir maison et qui se sont révélés par la suite fortement contaminés. La même évaluation touchait les berges et la piste cyclable dans un tronçon de la Promenade des anses. Après une saga judiciaire étalée sur plusieurs années, avec l'aide du ministère québécois de l'Environnement, les citoyens ont obtenu partiellement gain de cause en Cour Suprême du Canada, dans une cause qui désormais fait jurisprudence en matière de pollueur-payeur. Le dossier n'est pas clos mais bien engagé sur une piste de solution qui pourrait éventuellement rétablir droit et justice pour ces propriétaires. Le jury remet donc trois Corniches d'or , deux à des citoyens qui ont joué un rôle déterminant dans ce dossier privé , soit madame Chantale Jean et monsieur Linni Fortin et une autre à l'ancien conseiller municipal Denis Roy qui s'est héroïquement préoccupé du bien public dans ce dossier, les berges et la piste cyclable en particulier en bordure du fleuve. Plusieurs ont ruiné leur santé dans cette affaire qui a brisé leur vie.*

## *Les Prix Cornichon 2004*

*Le jury attribue cette année quatre prix Cornichon à des projets ou sites en démerite.*

*En architecture contemporaine, un prix Cornichon est attribué à l'hôtel l'Oiselière, à l'entrée de Lévis, sur la route Kennedy, au carrefour avec l'autoroute Jean-Lesage. pour la banalité de la conception et pour la pauvreté de l'environnement autour de l'oeuvre. Une telle construction donnant dans l'architecture théâtrale de parc d'amusement, à l'une des grandes portes de Lévis, est loin d'annoncer la richesse architecturale de notre ville et projète une image peu engageante auprès de la clientèle de voyageurs qu'on invite à s'arrêter dans une cité d'histoire, de patrimoine offrant des paysages parmi les plus émouvants au monde.*

*Un prix Cornichon est attribué à la construction du nouveau pont de Sainte-Marie de Beauce enjambant la rivière Chaudière dans cette municipalité. Le Giram s'est fortement impliqué dans ce dossier pour éviter le saccage d'un centre-ville déjà fortement meurtri par ignorance et laisser-aller urbanistique. Le Conseil municipal, le ministère des Transports du Québec avec le silence complaisant du ministère de la Culture et des Communications ont posé là un geste allant à l'encontre de tous les principes et les règles en matière de conservation patrimoniale, et d'urbanisme moderne. Partout dans le monde, on évite de faire passer une route régionale importante par un centre de ville ou de village. Si l'on se fie aux données valables pour l'année en cours, 6,000 voitures dont 600 camions vont chaque jour traverser le noyau institutionnel de l'agglomération, juste en face de l'église, pour aboutir dans un boulevard, déjà fort achalandé à certaines heures, avant d'atteindre l'autoroute Robert-Cliche.. Une tragédie urbaine qu'on aurait pu facilement éviter en réparant le vieux pont de fer pour les usages locaux entre les deux rives et en érigeant plus loin, en jonction avec la route Cameron traversant le parc industriel connecté à l'autoroute, le lien nécessaire qui, de plus, à cet endroit, aurait été à l'abri des inondations printanières. Le sauvetage d'un centre-ville historique et de vieilles rues en bordure d'une rivière, en prévision de l'avenir et d'un usage heureux des aménités urbaines, ne vaut-il pas quelques millions de plus?*

*Un prix Cornichon est distribué aux cimetières de voitures entre Lévis et Pintendre, pour atteinte sévère et dégradation du paysage routier. Si le jury reconnaît la contribution de ces entreprises de recyclage au développement durable, il regrette que ces cours de carcasses de voitures ne soient pas mieux dissimulées en été et en hiver par des écrans opaques de verdure pour ainsi soustraire au regard, dans une artère de Lévis devenue une porte d'entrée de nos voisins étatsuniens, ces dépotoirs de la société de consommation.*

*nfin, le jury accorde un prix Cornichon à l'Hôtel-Dieu de Lévis pour son attitude désinvolte en matière de planification du développement et de conservation architecturale et environnementale. Le jury ne met pas du tout en cause l'excellence de la gestion médicale d'une institution qui fait la fierté du milieu. Depuis quarante ans, cependant, l'Hôtel-Dieu s'est développé de façon erratique. Le bâtiment de 1929 a été écrasé par une importante adjonction non intégrée au début des années 1960 puis par le saccage systématique de l'intérieur du vieux bâtiment qui a été rénové de façon cavalière pour s'ajuster au neuf, tout à fait à l'inverse des principes en matière de conservation architecturale. Plus tard, une cafétéria a été élevée en pleine façade du bâtiment d'origine, une inconcevable verrue non harmonisée à l'œuvre existante. Puis tous les jardins sont devenus des stationnements. Depuis deux ans, c'est celui des Augustines qu'on assaille, les sœurs ayant quitté l'institution vers 1995. Déjà le verger est sérieusement entamé, un stationnement fort éclairé la nuit envahit l'espace paisible de l'avenue Mont-Marie au grand désagrément des citoyens avoisinants installés depuis plusieurs décennies.. La menace annoncée de constructions nouvelles pèse sur ce qui reste de l'environnement*

*naturel et de la présence des moniales. A cet égard, l'Hôtel-Dieu de Lévis ne fait que refléter la pauvreté de la planification et du développement harmonieux des institutions hospitalières du Québec devenues de véritables labyrinthes sans âme et ignorant les vertus de la nature et des jardins dans les soins de santé. Des mers de voitures...*

*Le reportage de Radio-Canada sur cette remise de prix*

*(<http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/nouvelles/200406/02/004-GIRAM.shtml>)*